



## Gouvernement de Savoie

# Décret du 10 octobre 2024 portant sur : L'adhésion à la Convention de Vienne sur les relations consulaires conclu à Vienne et ouverte à la signature le 24 Avril 1963

---

NR : **D/2024-01-00015**

Le Président du Gouvernement de l'État de Savoie,

Vu la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023 ;

Vu la Convention de Vienne sur les relations consulaires conclu à Vienne et ouverte à la signature le 24 Avril 1963;

Après approbation du Gouvernement de l'État de Savoie;

DECRETE :

Article 1 : Après avoir examiné la Convention de Vienne sur les relations consulaires, adhère au Traité en question avec l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions en bonne foi.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Gouvernement de l'État de Savoie est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Chambéry, le 10 octobre 2024.

PAR LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, Thierry Bécourt

PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, Gabriel GUINARD